

Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2017
Français
Original : anglais

Trente-troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2333 (2016), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour une dernière période qui prendrait fin le 30 mars 2018 et a demandé à être tenu informé de la situation au Libéria et de l'exécution du mandat de la MINUL. Le présent rapport fait le point à mi-parcours sur les principaux faits nouveaux survenus dans le pays depuis le rapport spécial de mon prédécesseur en date du 15 novembre 2016 (S/2016/968).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique et faits nouveaux connexes

2. L'environnement politique au Libéria était dominé par les préparatifs des élections présidentielle et législatives prévues pour octobre 2017. Compte tenu des alliances formées entre les 22 coalitions et partis politiques enregistrés et des négociations qu'ils ont menées, il est peu probable qu'un candidat à l'élection présidentielle obtienne la majorité absolue au premier tour, ce qui exigerait qu'un second tour soit tenu en novembre.

3. Le 29 décembre 2016, la Commission électorale nationale a certifié la première alliance de l'opposition, la Coalition pour le changement démocratique, comprenant : le Congrès pour le changement démocratique de l'ancien candidat à l'élection présidentielle et actuel sénateur du comté de Montserrado, George Weah; le Parti patriotique national dirigé par l'ex-première dame et actuelle sénatrice du comté de Bong, Jewel Howard Taylor; le Parti démocratique populaire dirigé par l'ancien Président de la Chambre des représentants, Alex Tyler. Le 21 janvier 2017, la Coalition a respectivement nommé M. Weah et Mme Taylor représentant et vice-représentante de cette alliance. Après que des médias ont affirmé que l'ancien Président Charles Taylor avait influencé la formation de la nouvelle coalition, M. Weah aurait admis le 16 mars avoir eu une conversation téléphonique avec M. Taylor, qui purge actuellement une peine de 50 ans d'emprisonnement après avoir été reconnu coupable par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone de complicité de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis en Sierra Leone.

17-09487 (F) 190617 190617







4. Le 23 janvier, la Présidente du Libéria Ellen Johnson Sirleaf a prononcé son dernier discours annuel sur l'état de la nation, désignant la lutte contre la corruption et la réconciliation nationale comme les priorités pour le reste de son mandat. Elle a également demandé l'adoption de textes législatifs sur les droits fonciers et l'administration locale et a appelé à la tenue d'un forum national réunissant les acteurs politiques afin qu'ils se mettent d'accord sur l'organisation d'élections pacifiques en octobre 2017 et sur la transition vers un nouveau gouvernement en 2018.

5. Le 3 mars, la Cour suprême a confirmé la constitutionnalité du code de conduite pour les agents de la fonction publique, dont les dispositions exigent que toutes les personnes nommées par le Président qui souhaitent accéder à des fonctions électives démissionnent deux ans, ou trois ans pour les agents titularisés, avant de se présenter aux élections. En conséquence, des personnalités importantes qui souhaitent être élues pourraient être disqualifiées et des fonctionnaires encore en poste et actifs sur le plan politique, qui par exemple font partie d'équipes de campagne ou utilisent des ressources publiques pour appuyer des activités partisanes ou politiques, pourraient également être concernés. Les partis politiques ne sont toujours pas parvenus à un consensus sur l'applicabilité du code de conduite.

6. Le 14 mars, la Présidente a promulgué le décret n° 83 qui rend opérationnel le Bureau du médiateur, chargé de superviser la mise en œuvre du code de conduite. Le 3 avril, elle a nommé l'ancien Inspecteur général de la police, Chris Massaquoi, président du Bureau et a désigné deux membres, dont l'un a dû être remplacé car il ne remplissait pas les critères d'âge. Les candidats attendent encore l'approbation du Sénat.

7. En mars, les médias ont relayé des allégations selon lesquelles le Président de la Commission électorale nationale, Jerome Korkoya, était également citoyen des États-Unis d'Amérique, ce qui est contraire à la Constitution libérienne. Les réactions ont été mitigées. Certains législateurs ont demandé à M. Korkoya d'expliquer la raison pour laquelle il aurait menti sous serment lors de son audience de confirmation, et certains partis politiques ont demandé que l'affaire soit portée devant un tribunal. M. Korkoya a nié les allégations et demandé à ses accusateurs de fournir des éléments de preuve. Le 12 mai, il a été attaqué en justice par un groupe de citoyens et un parti politique non enregistré pour violation de la loi sur les étrangers et la nationalité. Plusieurs candidats à l'élection présidentielle auraient également la double nationalité et pourraient faire face aux mêmes difficultés.

8. Le 30 mai, un groupe de partis politiques d'opposition a présenté officiellement à la Commission électorale nationale un document intitulé « la résolution de Ganta » dans lequel les partis se sont engagés en faveur de la tenue d'élections pacifiques en 2017. Ils avaient adopté la résolution en septembre 2016. En outre, le 31 mai et le 1er juin, le Gouvernement libérien, appuyé par la MINUL, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a organisé un forum national facilité par le Conseil interreligieux du Libéria qui a débouché le 4 juin sur la signature de la « déclaration du fleuve Farmington » par les représentants et dirigeants de 20 des 22 partis politiques enregistrés. Les signataires de cette déclaration y ont proclamé leur attachement à un processus électoral pacifique et au transfert du pouvoir à un nouveau gouvernement en janvier 2018.

9. La Commission de la gouvernance a commencé à travailler sur un projet de loi qui prévoit des arrangements de transition entre l'actuel Gouvernement et le prochain et contient des dispositions réglementant le processus. En parallèle,

l'Agence des services généraux a commencé à recenser et à contrôler tous les actifs publics pour garantir l'application du principe de responsabilité durant la transition.

Processus électoral

10. Du 1[er] février au 14 mars, la Commission électorale nationale a mené une campagne nationale d'inscription sur les listes électorales, qui a été jugée crédible par les observateurs nationaux et internationaux, malgré des problèmes techniques initiaux qui ont prolongé le processus d'une semaine. Le 31 mars, elle a annoncé les résultats provisoires de la campagne : 2,1 millions d'électeurs inscrits, dont environ 48 % de femmes. Les listes électorales provisoires devraient être affichées du 12 au 17 juin, à condition que le Gouvernement débloque les fonds à temps.

11. Le 9 mai, la Commission électorale nationale a publié un décret indiquant que les élections se tiendraient le 10 octobre 2017. Les partis politiques enregistrés peuvent nommer leurs candidats et les candidats indépendants se présenter jusqu'au 11 juillet. La campagne officielle aura lieu du 31 juillet au 8 octobre. Pour se préparer à résoudre efficacement les litiges électoraux, des juges ont participé en mai à un séminaire-retraite, au cours duquel ils ont examiné la loi électorale, en particulier les modifications apportées en 2014.

12. On s'est employé à encourager la pleine participation au processus démocratique. Le 14 février, un centre de crise tenu par des femmes a été ouvert à Monrovia pour recevoir les plaintes pour violences liées aux élections et appuyer l'inscription des électeurs. Dans le cadre du renforcement de la contribution des femmes à la vie politique et à la gouvernance, grâce à ses projets à effet rapide, la MINUL a facilité une formation visant à autonomiser davantage 100 femmes aspirant à entrer en politique et gestionnaires de campagne qui participent à des initiatives de sensibilisation locales. En outre, en mars et en avril, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé une série de consultations avec les parties prenantes sur la mobilisation des jeunes, réunissant des représentants des organisations de femmes et de jeunes, le Ministère de la jeunesse et des sports, la Commission électorale nationale et l'Organisation des Nations Unies en vue de débattre de la prévention des violences liées aux élections, notamment la violence sexiste, d'accroître la confiance et la coopération entre les jeunes et les prestataires de services de sécurité et de mieux faire connaître les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité. Sur la base de ces consultations, le PNUD a élaboré un projet sur le renforcement de la participation des jeunes au processus électoral de 2017, qui a reçu une aide de 1,8 million de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix.

13. S'acquittant de sa mission de bons offices et d'appui politique, mon Représentant spécial a régulièrement dialogué avec les acteurs politiques et a encouragé les échanges dans le cadre du Comité consultatif interpartis. Par ailleurs, la MINUL, en collaboration étroite avec le Syndicat de la presse du Libéria, des responsables des médias et d'autres partenaires, s'est employée à encourager une couverture médiatique incisive mais responsable des élections. Elle a également mené des initiatives de sensibilisation civique visant à prévenir la violence électorale et à renforcer la réconciliation, et fourni un appui aux activités d'éducation des électeurs en utilisant diverses plateformes, notamment la radio, des expositions itinérantes et les médias sociaux. Un projet du PNUD et un panier de fonds financé par des donateurs viennent également appuyer la Commission.

14. Du 10 au 12 mai, mon Représentant spécial a tenu des consultations avec de hauts responsables gouvernementaux de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et de la Sierra Leone, en vue d'appuyer les efforts nationaux visant à faciliter un environnement propice à des élections pacifiques au Libéria. Tous les interlocuteurs

se sont félicités de l'esprit de bon voisinage qui régnait parmi les pays de l'Union du fleuve Mano et ont affirmé leur volonté de soutenir le Libéria pendant le processus électoral. En outre, l'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO ont décidé de se coordonner étroitement entre elles en ce qui concerne les messages à faire passer tout au long de la période électorale et au-delà. Pour améliorer les chances d'un processus électoral libre et régulier, plusieurs partenaires internationaux, dont l'Union africaine et la CEDEAO, prévoient de déployer des observateurs électoraux, en complément des observateurs nationaux.

15. Pendant la période considérée, la MINUL a formé 655 hauts fonctionnaires de la Police nationale libérienne, dont 163 femmes, au commandement, au contrôle et aux communications, ainsi qu'à la gestion des crises, ce qui aidera le centre des opérations de police ayant trait aux élections au quartier général à Monrovia, ainsi que trois centres d'opérations régionaux. En janvier, la Police nationale libérienne a créé une équipe spéciale de sécurité pour les élections, comprenant des services de maintien de l'ordre et de sécurité, qui procèdera, au niveau des ministères et des donateurs, à des évaluations conjointes des risques en matière de sécurité et à la planification des opérations. La MINUL fournit un appui et des orientations stratégiques à l'équipe spéciale. En outre, 555 policiers, dont 179 femmes, ont été formés à la police de proximité et à la sécurité en période d'élections. Afin de renforcer la confiance du public, les dirigeants de la police ont régulièrement effectué des visites dans les différents comtés pour dialoguer avec les parties prenantes locales et ont tenu à Monrovia une réunion avec les représentants des partis politiques sur la façon de garantir des campagnes pacifiques.

Réconciliation nationale, réformes politiques et gouvernance

16. Le Gouvernement, avec l'appui de la MINUL, a continué de promouvoir les recommandations non judiciaires présentés par la Commission vérité et réconciliation en 2009. En décembre 2016 et en janvier 2017, dans le cadre du Programme Case à palabres, deux audiences sur le pardon ont été organisées dans les comtés de Grand Gedeh et de Lofa. Au total, 269 déclarations de victimes de la guerre ont été entendues et 177 affaires ont été résolues à l'amiable. Le 8 mars, sur les lieux du massacre de Paynesville, la Présidente a consacré un site à la mémoire des Libériens morts pendant la guerre civile.

17. En avril, le Bureau libérien pour la consolidation de la paix, avec l'appui de la MINUL, a examiné la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale du point de vue des parties prenantes nationales. Il est ressorti de cet examen que la Stratégie restait pertinente et que l'engagement politique et financier du Gouvernement ainsi que le renforcement de la coordination entre les principales parties prenantes seraient indispensables pour parvenir à la réconciliation nationale. En mai, le Bureau et la MINUL ont diffusé les conclusions tirées de l'indice de cohésion sociale et de réconciliation, qui mesure les progrès accomplis dans la promotion de la réconciliation, et ont utilisé les résultats pour engager des discussions de politique générale avec des représentants du Gouvernement, de la société civile et de la communauté internationale. L'indice a permis de recenser les domaines nécessitant d'urgence des interventions visant à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques, à apaiser les tendances violentes, y compris la violence sexuelle et sexiste, et à contribuer au développement. L'Ambassadeur de la paix au Libéria, chargé d'élaborer un programme pour une paix durable en partenariat avec la Commission nationale de réconciliation, a poursuivi ses efforts pour améliorer les relations entre la police, les conducteurs de mototaxis et les populations locales à Monrovia. Il a également tenu des réunions consacrées au règlement des conflits dans les comtés de Bomi, Bong, Montserrado et Nimba en avril, ainsi que dans les comtés de Grand Gedeh,

Maryland et River Gee en mai. La MINUL a appuyé certaines de ces initiatives, notamment au moyen de ses projets à effet rapide. En mai, le Ministère de l'intérieur a organisé des dialogues de paix et de réconciliation avec des représentants des femmes et des jeunes, des responsables des comtés et des chefs traditionnels dans les comtés de Bomi, Gbarpolu, Maryland, Nimba et Sinoe.

18. En mars, la Présidente a nommé le président et le commissaire chargé de la politique générale et de la planification des opérations de l'Autorité foncière libérienne, créée récemment. Elle a également nommé trois autres commissaires de l'Autorité foncière, dont un qui a été approuvé par le Sénat le 25 mai et deux en attente d'approbation. Bien que la terre soit une source importante de conflit au Libéria, le projet de loi sur les droits fonciers, qui reconnaît les droits fonciers coutumiers, n'a pas encore été adopté. En décembre, les parlementaires ont décidé de tenir de nouvelles consultations avec leurs électeurs, lancées en mai, de façon à renforcer l'appui des citoyens à la nouvelle loi et son appropriation nationale. Dans le cadre de sa mission de bons offices, mon Représentant spécial a encouragé l'adoption de réformes législatives, y compris des projets de loi en attente concernant l'administration locale et la violence domestique.

19. La décentralisation des services publics s'est poursuivie et le Gouvernement a établi des centres de services au niveau des comtés qui délivrent des documents officiels, tels que des actes de naissance, des certificats de mariage et des permis de conduire. Les centres de services sont opérationnels dans huit comtés et devraient l'être dans les sept autres d'ici à la fin de 2017.

20. Les autorités libériennes se sont également attachées à régler les différends entre les communautés et à traiter les questions de concession. En mars, avec l'appui de la MINUL et du PNUD, l'Office national des concessions a lancé des plateformes multipartites d'atténuation des conflits dans quatre sites faisant l'objet de concessions et exposés aux conflits : Golden Veroleum dans le comté de Sinoe, Arcelor Mittal dans le comté de Nimba, la Maryland Oil Palm Plantation et la Cavalla Rubber Corporation dans le comté de Maryland, et Sime Darby dans le comté de Grand Cape Mount. Les plateformes, qui sont financées au moyen de contributions, visent à mettre en place des mécanismes locaux viables de gestion des différends entre les sociétés concessionnaires et les communautés locales.

21. En novembre 2016, la Commission libérienne de lutte contre la corruption a perdu une affaire très médiatisée concernant le détournement de 5,7 millions de dollars provenant de la vente de 15 000 tonnes de dérivés du pétrole. Ces produits, d'une valeur estimée à 13 millions de dollars, étaient un don du Gouvernement japonais. Un ancien Ministre du commerce et un ancien directeur général de la Société libérienne de raffinage de pétrole figuraient parmi les personnes accusées de sabotage économique, de détournement de biens, d'association de malfaiteurs et de non-respect des procédures relatives à la passation des marchés publics. Le Ministère de la justice a toutefois recommandé à la Commission de lutte contre la corruption d'abandonner les poursuites en raison du manque de preuves. Entre novembre 2016 et le 1er juin 2017, 20 rapports d'audit de la Commission générale de vérification des comptes ont fait état de suggestions de fraude ou de détournement dans des ministères et d'autres organismes publics. En mai 2017, les cas de 11 personnes et de 6 institutions avaient été renvoyés au Ministère de la justice pour qu'il enquête davantage et engage des poursuites.

22. Les 22 et 23 février, le Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale a organisé une manifestation en vue d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, dans le cadre de la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix. Des participants, notamment des représentants de la société civile, ont fait remarquer

qu'un mode de gouvernance novateur pourrait aider à surmonter les problèmes structurels qui entravaient la participation des femmes à la gouvernance, y compris les obstacles financiers et structurels.

B. Conditions de sécurité

23. La situation sur le plan de la sécurité est demeurée stable dans l'ensemble, des incidents se produisant de manière sporadique, notamment des vols à main armée, des cambriolages, des meurtres rituels présumés, des différends fonciers, des violences collectives et des manifestations. En raison d'un manque de personnel et de ressources, notamment de véhicules, la Police nationale n'a pu réagir efficacement à tous les incidents, notamment lorsque ceux-ci se sont produits dans des comtés éloignés. Certains incidents n'ont ainsi pas été traités ou signalés.

24. Après la découverte du corps d'une fille de 18 ans prétendument tuée à des fins rituelles à Buchanan, dans le comté de Grand Bassa, environ 500 personnes ont assailli le commissariat le 6 janvier, exigeant que le suspect soit remis à la justice populaire. Si la Police nationale s'est laissée submerger au départ, elle a pu maîtriser la situation grâce aux renforts de l'Unité d'appui de la police.

25. Le 8 février, un différend foncier entre les groupes ethniques mandingue et mano dans la ville de Sokopa (comté de Nimba) a entraîné la mort d'une personne, tandis qu'une autre est portée disparue et présumée morte. Les résidents de Sokopa se sont cachés dans la brousse plusieurs jours durant et ne sont retournés chez eux qu'une fois l'intervention finie.

26. Le 18 avril, un groupe de soldats des Forces armées du Libéria a attaqué des agents de la Police nationale au commissariat de Paynesville, aux abords de Monrovia, blessant deux policiers. Plus tôt, un soldat s'était vu confisquer son motocycle par la police pour avoir violé le couvre-feu. Il n'y a pas eu d'arrestations.

27. Le 29 avril, des gardes forestiers non armés ont été la cible d'une attaque alors qu'ils tentaient d'arrêter des mineurs illégaux et des braconniers dans le parc national de Sapo (comté de Sinoe); un garde a été tué et cinq autres ont été blessés. Six suspects ont été arrêtés.

28. Le 20 mai, 17 soldats des Forces armées du Libéria ont agressé des civils à Wainsue (comté de Bong), blessant 15 résidents. Cinq soldats ont été arrêtés; les enquêtes militaires suivent leur cours.

Protection des civils

29. La MINUL a achevé en janvier l'examen de sa stratégie de protection des civils, qui met la priorité sur la prévention par des missions de bons offices et le renforcement des capacités nationales. En février, le recensement des menaces éventuelles pesant sur la protection des civils, telles que des violations des droits de l'homme dans le cadre des élections ou des conflits relatifs à des concessions, a été achevé et une série de formations ont été dispensées aux partenaires des Nations Unies et aux partenaires nationaux tout au long de la période considérée.

C. Situation régionale

30. Le 4 juin, le Libéra a accueilli la cinquante et unième session du sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, à laquelle le Président de la République togolaise, Faure Gnassingbé, a été élu Président de la Communauté, succédant à la Présidente Johnson Sirleaf. Pendant le mandat de Mme Johnson

Sirleaf, le Libéria a intégré plusieurs protocoles de la CEDEAO à sa législation nationale, notamment ceux concernant l'entraide judiciaire en matière pénale et la création du bureau de renseignement criminel de la CEDEAO. Par ailleurs, la région a connu des progrès en matière de consolidation de la démocratie, de renforcement de la paix et de la sécurité, d'amélioration de la stabilité financière et de promotion d'une réforme institutionnelle. En ce qui concerne l'intégration régionale, des avancées ont été réalisées dans l'application des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et des biens, notamment le tarif intérieur commun, le Schéma de libéralisation des échanges et l'accord de partenariat économique de la CEDEAO.

31. L'Union du fleuve Mano a organisé une réunion à Monrovia, les 30 novembre et 1er décembre 2016, sur la mise en œuvre de sa stratégie pour la sécurité transfrontalière de 2013. Des participants des États Membres, de la CEDEAO et de la MINUL se sont réunis pour évaluer les réalisations, identifier les difficultés, échanger des données d'expérience avec l'unité mixte chargée de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières et proposer des recommandations visant à harmoniser le contrôle des frontières, donner l'impulsion voulue à la mise en œuvre de la stratégie et renforcer la coopération en matière de sécurité des frontières.

32. Après le retrait des troupes de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et des unités de police constituées de la MINUL de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, respectivement en janvier et février 2017, les activités de coopération se sont concentrées sur l'appui aux Gouvernements libérien et ivoirien en vue de développer leur coopération bilatérale. En mai, mon Représentant spécial a engagé des consultations avec les pays voisins du Libéria sur le sujet de la coopération régionale, notamment concernant la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale et l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest.

D. Situation humanitaire

33. Les conditions en Côte d'Ivoire sont restées globalement favorables au retour volontaire des réfugiés ivoiriens, même si le nombre de retours de réfugiés vivant au Libéria a été plus faible pendant les cinq premiers mois de 2017 qu'à la même période en 2016. Outre le scepticisme concernant les processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale en Côte d'Ivoire, les réfugiés se sont dits inquiets pour leur sécurité, ainsi que l'accès à la terre, aux services de base et à des moyens de subsistance dans leurs zones de retour. Afin d'atténuer ces inquiétudes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a organisé à l'intention des réfugiés des visites des villages de retour afin qu'ils puissent évaluer les programmes de réintégration disponibles et les conditions de sécurité. Au 6 juin, le Libéria comptait 15 460 réfugiés ivoiriens enregistrés, dont 11 726 vivaient dans des camps de réfugiés et 3 734 dans des communautés d'accueil, un nombre bien inférieur au pic de 2011 (environ 224 000).

34. Le Ministère de la santé a su profiter des enseignements tirés de l'épidémie de la maladie à virus Ebola pour le développement d'un système de prestations sanitaires plus résilient. Grâce à la politique de santé nationale et au plan national en la matière, qui ont pour objectif de renforcer les capacités nationales de détection des menaces pour la santé publique, les atténuer et y faire face, l'épidémie de méningite qui s'est déclarée fin mars a été traitée efficacement. Au 6 juin, 31 personnes avaient été infectées, dont 13 étaient décédées. Les résultats cliniques et ceux des études en laboratoire sont revenus positifs pour le sérotype 50 de la Neisseria meningitides pour 13 des 31 cas, permettant ainsi de conclure qu'il s'agissait de méningite. Le 17 mai, le Ministère de la santé et la Banque mondiale

ont conclu un accord sur le renforcement des capacités pour permettre au pays de diagnostiquer les maladies tropicales et autres maladies transmissibles dans les 48 heures.

35. Le Gouvernement, avec l'aide du Programme alimentaire mondial, a lancé une procédure d'examen stratégique Faim zéro afin d'évaluer la vulnérabilité du pays et élaborer une marche à suivre pour éliminer la faim d'ici 2030, conformément aux objectifs de développement durable. Le rapport a été présenté par la Présidente le 16 mai.

E. Droits de l'homme

36. S'agissant des droits de l'homme, la situation est demeurée marquée par l'incidence élevée des cas de violence sexuelle et sexiste; les pratiques traditionnelles néfastes, telles que la mutilation génitale féminine, l'initiation forcée dans des sociétés secrètes, l'ordalie et les accusations de sorcellerie; la limitation de la liberté d'expression; les capacités et ressources nationales limitées pour assurer la promotion et la protection des droits fondamentaux ou s'acquitter de l'obligation de présenter des rapports au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

37. Entre juin 2016 et mars 2017, le Gouvernement a signalé 1 404 cas de violence sexuelle et sexiste, notamment des viols. Dans 70 % des cas, les victimes étaient des filles de moins de 18 ans. Après une tentative infructueuse en 2016 pour promulguer un projet de loi sur la violence familiale contenant des dispositions criminalisant la mutilation génitale féminine, des efforts ont été entrepris, dans le cadre du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme, pour élaborer un nouveau projet de loi criminalisant cette pratique, conformément aux recommandations de l'Examen périodique universel. En novembre 2016, le programme conjoint de l'ONU et du Gouvernement libérien sur la violence sexuelle et sexiste est entré dans la troisième phase de son application, qui devrait s'achever à la fin de 2020, si les ressources le permettent; 3,2 millions de dollars des États-Unis ont été réunis sur les 36 millions nécessaires. Le programme, qui a vocation à s'appliquer dans tous les comtés, visera principalement à changer les perceptions et attitudes, tout en renforçant les systèmes afin de s'attaquer aux problèmes du viol, du mariage précoce, de la violence domestique, des pratiques traditionnelles néfastes, et leurs liens avec les droits liés à la sexualité et la procréation, le VIH et le sida.

38. En novembre 2016, après avoir longtemps repoussé l'échéance, le Libéria a présenté son rapport sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui présente une évaluation des progrès de l'État dans la mise en œuvre de cet instrument. En décembre, une plateforme des droits de l'homme pour les organisations de la société civile a été établie afin de renforcer la coordination et la sensibilisation. En mars 2017, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a été accréditée pour l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, ce qui lui permet d'accéder à des ressources, d'entrer en contact avec d'autres institutions et de mieux accomplir ses missions, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). La Commission a également publié un rapport public sur les conditions de détention et les prisonniers au Libéria en avril, lequel soulignait les violations des droits de l'homme que subissent les prisonniers, notamment le manque de soins médicaux, la surpopulation, des détentions provisoires prolongées, des conditions d'hygiène médiocres et une

alimentation inadaptée. En juin, elle a achevé d'établir un manuel de réception des plaintes visant à guider l'examen des dossiers.

F. Situation économique

39. La situation macroéconomique a continué d'être affectée par la baisse générale des prix des produits de base et les effets résiduels de l'épidémie de la maladie à virus Ebola, comme le montre la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, qui était de 8,7 % en 2013, 0,7 % en 2014, zéro en 2015 et 0,5 % en 2016. En mars 2017, le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse ses estimations de croissance économique de 2016 pour le Libéria à -1,2 %, contre une estimation à 0,5 % en octobre 2016. L'estimation pour 2017 est de 3 %. Le FMI estime que le Libéria fait face à une sévère baisse de revenus, malgré près de 75 millions de dollars de soutien budgétaire direct reçus des donateurs pour l'exercice 2016/17.

40. La contraction de la marge de manœuvre budgétaire, également attribuée aux dépenses engagées pour la transition en matière de sécurité, a entraîné une baisse du PIB par habitant d'environ 2 %. Le FMI prévoit une croissance économique entre 2,5 et 3 % pour 2017/18. Le budget pour l'exercice 2016/2017 devrait s'établir à 520 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 6 % par rapport à 2015/16. Parallèlement, la capacité d'emprunt du Libéria est limitée, le niveau de risque de sa dette ayant été réévalué en mars 2017, passant de « faible » à « modéré » en raison du fort taux d'endettement au regard de son PIB.

41. L'inflation est restée élevée, passant de 7,7 % en décembre 2014 à 12,5 % en décembre 2016; une baisse à 9,9 % a toutefois été constatée en février 2017. La mise en circulation de millions de nouveaux billets au quatrième trimestre de 2016 a entraîné une dépréciation du dollar libérien, suscitant des inquiétudes quant à l'économie et contribuant à la baisse du pouvoir d'achat du dollar libérien et à l'augmentation correspondante du prix des produits de base.

III. Renforcement des capacités dans les secteurs de la sécurité nationale et de la justice

A. Sécurité nationale : stratégie et dispositif

42. Des progrès ont été accomplis dans la mise au point de la stratégie et du dispositif de sécurité nationale. Le 19 mai, le Conseiller national pour les questions de sécurité a présenté aux membres du Conseil national de sécurité pour approbation une version révisée de la stratégie de sécurité nationale visant à consolider la paix, la sécurité, la stabilité et le développement grâce à la coordination effective et responsable du secteur de la sécurité, établie à la suite d'un examen de la stratégie de 2008 qui est en cours depuis septembre 2016. La MINUL fournit des conseils sur l'élaboration d'un plan de mise en œuvre, qui doit être achevée d'ici la fin du mois de juin. Conformément à la déclaration d'engagements mutuels entre la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, les préparatifs ont commencé en avril pour un examen des dépenses publiques dans les secteurs de la justice et de la sécurité, qui sera effectué de mai 2017 à avril 2018. Cet examen permettra de déterminer les coûts de la mise en œuvre des aspects du Programme de transformation ayant trait à la justice et à la sécurité, de la version révisée de la stratégie de sécurité nationale et de la deuxième phase du plan de consolidation de la paix, qui a été transmis au Conseil de sécurité dans ma lettre datée du 4 avril 2017 (S/2017/282).

43. En avril, le Ministère de la justice a lancé une initiative de réforme de la sécurité publique impliquant une révision du cadre juridique qui régit les sociétés de sécurité privées et l'élaboration d'une feuille de route pour la sécurité publique. Il élabore également, avec l'appui de la MINUL, une loi sur la sécurité publique portant réglementation des sociétés de sécurité privées, qui sera soumise au Cabinet du Président d'ici la fin juin.

44. La Commission nationale sur les armes légères a élaboré les règlements d'application de la loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions, et a entrepris une série d'activités de sensibilisation du public. Le projet de code uniforme de justice militaire est toujours en instance devant le Parlement. Dans l'intervalle, les responsables civils et militaires ont reçu une formation sur le mémorandum d'accord signé entre les ministères de la justice et de la défense en mai 2016, qui vise à renforcer la responsabilisation en soumettant les forces armées à la compétence de la justice civile.

45. Dans le cadre des efforts visant à mettre en place un dispositif du secteur de la sécurité soucieux de l'égalité des sexes, le Ministère de la justice, le Ministère de la défense et le Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale ont lancé, avec l'appui de la MINUL, un groupe de travail du secteur de la sécurité et de l'égalité des sexes. Ce groupe de travail coordonnera l'action des coordonnateurs pour l'égalité des sexes du secteur de la sécurité afin d'élaborer des programmes communs visant à accroître la participation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité et des chances, dans le secteur de la sécurité. Par la suite, avec l'appui de la MINUL, des bureaux ont été créés pour intégrer l'égalité des sexes dans les opérations de sécurité au Ministère de la justice et dans les Forces armées, le Service libérien de l'immigration, l'Office de lutte contre la drogue et le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion du Libéria.

46. La MINUL a également œuvré au renforcement de la participation de la société civile au processus de réforme du secteur de la sécurité, notamment par l'intermédiaire d'un groupe de réflexion sur la réforme du secteur de la sécurité, créé en décembre 2016 à l'Université du Libéria. Du 20 février au 20 avril 2017, les organisations de la société civile ont sensibilisé la population aux nouveaux cadres de responsabilisation dans le secteur. La MINUL a également collaboré avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées à la conception d'un projet visant à renforcer la capacité de la prochaine législature d'exercer un contrôle effectif du secteur de la sécurité; des évaluations initiales à cette fin ont été menées en avril et mai.

B. Police nationale libérienne

47. Au 6 juin, la police nationale comptait 5 127 policiers, dont 970 femmes. À cette date, la majorité des services de police, soit 3 858 agents, dont 748 femmes, était déployée dans le comté de Montserrado, ce qui ne laissait que 1 284 agents déployés dans le reste du pays. Quarante et un policiers sont affectés à l'application du principe de responsabilité et aux questions d'ordre administratif et de personnel, à l'appui de la décentralisation des services de police. En avril, 15 hauts fonctionnaires de la police, dont cinq femmes, ont obtenu le diplôme d'un cours de formation à l'encadrement et à la gestion organisé au Ghana

48. L'Inspecteur général de la police nommé en septembre 2016 a donné la priorité à l'encadrement, à la gestion, au professionnalisme et à la prestation de services. Des lacunes subsistent toutefois. Les comités de gestion des politiques et d'examen des plaintes civiles, prévus par la loi de 2016 relative à la Police nationale libérienne, ne sont pas encore opérationnels. En conséquence, en décembre 2016,

244 agents ont été promus en violation de ladite loi, qui exige que le comité de gestion des politiques du Ministère de la justice approuve toutes les promotions. La police nationale, avec l'appui de la MINUL, a continué de sensibiliser les agents au sujet de cette loi. Dans l'intervalle, l'élaboration de six instructions administratives et de sept règlements d'application de différents volets de la loi a été achevée en mars.

C. Service libérien de l'immigration

49. Au 6 juin, le Service libérien de l'immigration comptait 2 606 membres du personnel – dont 751 femmes – sur lesquels 1 914 ont été déployés dans les zones frontalières et à l'aéroport international Roberts. En avril, 15 agents d'immigration ont achevé un cours de formation à l'encadrement et à la gestion organisé au Ghana, avec le soutien de Irish Aid.

50. Le Service libérien de l'immigration a donné la priorité à l'élaboration des règlements et des instructions administratives pour assurer l'application effective de la loi sur l'immigration. La MINUL a fourni un appui en assurant l'impression et la diffusion de 1 500 copies de la loi, et en contribuant à des programmes de sensibilisation organisés à l'intention des agents de l'immigration. Bien que le Service libérien de l'immigration ait progressé dans l'élaboration des règlements et des instructions administratives, les retards enregistrés dans la mise en place des comités de gestion des politiques et d'examen des plaintes civiles en vertu de la loi sur l'immigration ont entravé l'efficacité de la gestion, du contrôle et de la responsabilisation.

51. Le Service de l'immigration dispose des capacités nécessaires pour surveiller les migrations et détecter les documents de voyage frauduleux. Les mécanismes de sécurité aux frontières ont été renforcés avec l'appui aux programmes fourni par la MINUL dans le cadre de son mandat et mis en œuvre en collaboration avec la police nationale et d'autres organismes chargés de faire respecter la loi qui exercent des fonctions de contrôle aux frontières. Dix-sept des 45 points d'entrée officiels ont reçu des équipements modernes pour gérer les migrations et renforcer la sécurité aux frontières. Durant la période considérée, 140 agents du Service libérien de l'immigration, dont 30 femmes, ont été formés à l'identification des faux documents, à la responsabilisation et à l'intégrité.

D. Justice et système pénitentiaire

52. En avril, 60 magistrats ont achevé un stage de formation d'un an mené par l'appareil judiciaire et ont ensuite été déployés en dehors du comté de Montserrado pour améliorer l'accès à la justice.

53. Au cours de la période considérée, on a redoublé d'efforts pour introduire la reconnaissance de culpabilité, afin d'atténuer le niveau élevé de la détention préventive. Au 1er juin, les prévenus étaient au nombre de 1 450 personnes, soit 65 % de la population carcérale. Il y a eu neuf évasions, en raison de la surpopulation excessive, de l'insuffisance des infrastructures et de l'incapacité des agents, en nombre insuffisant, d'assurer le contrôle des établissements pénitentiaires, en particulier à l'extérieur de Monrovia.

54. Le 11 avril, le Ministre de la justice a signé de nouvelles procédures opérationnelles permanentes et un plan stratégique quinquennal pour le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion. Après un an de mentorat, en mars, la MINUL a remis au Bureau des données électroniques des détenus, qu'il avait

précédemment recueillies et tenues. Depuis qu'il assume l'entière responsabilité de cette tâche, le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion diffuse régulièrement des données pertinentes aux institutions de justice pénale. La MINUL a aidé à renforcer la capacité du Bureau de répondre aux questions relatives aux différences entre les sexes dans les prisons, grâce à un projet pilote de formation organisé par le Groupe des amis de l'administration pénitentiaire qui a été mené au début du mois de décembre.

55. Entre novembre et décembre 2016, la MINUL et le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion ont dispensé à l'intention de 60 administrateurs de rang intermédiaire, dont 17 femmes, une formation sur la gestion des incidents et les capacités opérationnelles, afin de renforcer la gestion et la responsabilisation dans le système pénitentiaire grâce à l'amélioration de la gestion et du contrôle internes.

E. Forces armées du Libéria

56. Au 6 juin, les effectifs des forces armées s'élevaient à 2 000 membres. Les États-Unis d'Amérique en assurent la formation et aident le pays à renforcer ses institutions de défense, à assurer le perfectionnement du personnel, ainsi que la sûreté maritime, et à pourvoir à ses besoins en soutien génie et à son état de préparation médicale. Grâce à ce partenariat, les forces armées ont mis en place la première école nationale d'élèves officiers, qui a dispensé son premier cours le 1er mai. La CEDEAO assure également un encadrement des forces armées sous forme de mentorat. En mars, des instructeurs militaires français ont procédé à un exercice de formation d'infanterie et programme de parrainage de 10 jours visant à renforcer les compétences en matière de combat à l'intention de 50 membres des Forces armées du Libéria à Zwedru.

57. L'armée continue de se heurter à des difficultés opérationnelles dues en partie à l'insuffisance des ressources, qui entravent sa capacité de mener des opérations en dehors des comtés de Montserrado et de Margibi. Malgré cela, l'armée a, au cours de la période considérée, participé à trois exercices d'entraînement conjoints avec la police nationale et d'autres organismes de sécurité.

58. Le corps des gardes-côtes compte 85 membres et est capable de patrouiller jusqu'à 150 milles marins au large des côtes. Le 3 février, un navire de pêche commerciale qui se livrait au chalutage illégal dans les eaux du Libéria a été intercepté.

59. Le Libéria fournit 78 soldats à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). En mai, un soldat de la paix libérien a perdu la vie au cours d'une attaque indirecte contre un camp de la MINUSMA.

IV. Déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria

A. Composante militaire

60. Conformément à la résolution 2333 (2016), l'effectif autorisé de la composante militaire de la MINUL était de 434 personnes au 28 février, contre 1 240 personnes auparavant. La force comprend une compagnie d'infanterie (230); une unité d'aviation composée de trois hélicoptères (105 personnes); un hôpital de niveau II (69 personnes); 15 observateurs militaires et 15 officiers d'état-major. La force est consolidée à Monrovia, mais elle conserve une capacité d'intervention rapide qui peut déployer jusqu'à trois sections partout dans le pays, tandis que des

observateurs militaires mènent régulièrement des patrouilles dans l'ensemble du pays.

61. En février, la force d'intervention rapide créée au sein de l'ONUCI, conformément aux dispositions de la résolution 2162 (2014), a été rapatriée de la Côte d'Ivoire au Sénégal, où elle est en cours de recyclage et d'équipement avant qu'elle ne soit déployée à la MINUSMA, conformément à la résolution 2295 (2016). Une équipe avancée de 250 soldats sera déployée à Mopti (Mali) d'ici fin juillet, tandis que le déploiement des 400 autres membres, dont l'unité d'aviation, est prévu d'ici fin août.

B. Composante police

62. La composante police, dont le plafond des effectifs était de 606 personnes, a été réduite à 310 personnes, au 28 février, en application de la résolution 2333 (2016). Conformément à son concept d'opérations révisé de la police, la MINUL compte deux unités de police constituées regroupées à Monrovia, qui gardent la capacité de déployer simultanément une section de chaque unité partout dans le pays.

63. Les 50 policiers, également regroupés à Monrovia, entreprennent des activités selon un concept d'équipes mobiles impliquant de fréquentes visites dans les comtés effectuées conjointement avec des homologues nationaux, dans la mesure du possible. Les tâches prioritaires consistent notamment à appuyer le développement des capacités d'encadrement et de gestion interne, la professionnalisation et les mécanismes de responsabilisation de la police nationale, en mettant l'accent en particulier sur la sécurité des élections et en appuyant les organismes nationaux de sécurité pour protéger les civils, de manière stratégique, en cas de détérioration qui risque d'entraîner un retour à l'instabilité.

C. Composante civile

64. Le projet de budget de la MINUL pour 2017/18 prévoit la suppression de 228 postes (personnel civil recruté sur le plan international, personnel recruté sur le plan national et Volontaires des Nations Unies) à compter du 1er juillet 2017, laissant à cette date un effectif proposé de 237 postes de personnel recruté sur le plan international, de 421 postes de personnel recruté sur le plan national et de 125 postes de Volontaire des Nations Unies. Le calendrier pour le départ du personnel restant sera soigneusement échelonné pour correspondre à l'achèvement des tâches prescrites, notamment les bons offices et un appui politique, une aide logistique limitée pour le processus électoral et le transfert des responsabilités et des biens de la MINUL, y compris la Radio de la MINUL, à des partenaires. Le personnel qui sera maintenu après le 1er juillet 2017 a été déterminé sur la base d'un examen comparatif approuvé par le Secrétariat, qui a été effectué en tenant compte des enseignements tirés des exercices précédents.

D. Questions relatives à l'appui

65. Au 1er novembre 2016, la Mission gérait 27 sites à travers le pays, nombre qui s'est réduit depuis lors, compte tenu de l'allègement du mandat et de la réduction du personnel en tenue. Au 1er juillet 2017, les opérations de la MINUL seront ramenées à 18 sites à Monrovia, des bureaux extérieurs à Voinjama et Zwedru et un centre de communications à Gbarnga. Afin de continuer d'émettre à l'échelle du pays alors que les bureaux extérieurs cessaient leurs opérations, la station de radio de la

MINUL est entrée en partenariat avec la station privée Liberia Broadcasting System, essentiellement pour exploiter en commun les tours de diffusion et les installations.

66. La transition du Gouvernement actuel à un autre en janvier 2018 étant potentiellement délicate, il est indispensable que la MINUL reste en mesure de mettre pleinement en œuvre tous les aspects de son mandat jusqu'au 30 mars 2018. En conséquence, le plan de liquidation de la Mission implique de mener des activités préalables à la liquidation dans le plus grand nombre de domaines possible pendant que les activités de fond sont en cours, la liquidation à proprement parler intervenant rapidement entre le 1er avril et le 30 juin 2018. La MINUL a procédé à une évaluation approfondie de ses sites et de ses biens afin de faciliter sa liquidation rapide. Les biens ont été groupés et certains sont expédiés vers d'autres missions de maintien de la paix. À partir du 1er janvier 2018, la plupart des biens restants de la MINUL auront dépassé leur durée de vie utile, ce qui contribuera à accélérer la cession des actifs et la fermeture des sites. La Mission a collaboré étroitement avec le Centre de services mondial et l'ONUCI pour faire en sorte que les enseignements pertinents soient pris en compte dans la planification de la liquidation. En outre, deux membres du personnel de la MINUL ont été déployés à l'ONUCI pour aider à sa liquidation en cours et acquérir une expérience précieuse pour la liquidation de la MINUL en 2018.

E. Fautes graves, y compris exploitations et atteintes sexuelles

67. En application de ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la MINUL et le Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale ont mené une campagne de sensibilisation dans tout le pays, encourageant les membres de la communauté à signaler les allégations et à orienter les victimes de violence sexuelle et sexiste vers des voies comprenant des options d'assistance juridique, d'accompagnement psychosocial, de soutien communautaire ou de protection. La MINUL a dispensé une formation obligatoire sur les violences sexuelles et d'autres questions de conduite à 979 membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté, ainsi qu'à 6 287 membres de la communauté proche des locaux des Nations Unies. Dix allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles couvrant une période d'un an ont été signalées au cours de la période considérée; les enquêtes à ce sujet sont en cours.

F. Sûreté et sécurité du personnel

68. Aucune atteinte grave à la sécurité du personnel des Nations Unies n'a été enregistrée durant la période considérée, mais il y a eu 111 accidents de la circulation impliquant des véhicules de l'Organisation. Des efforts sont en cours pour améliorer la sécurité routière, notamment en dispensant au personnel de la MINUL une formation en conduite défensive. Trois vols qualifiés, 11 cambriolages, trois vols simples et un incendie mineur ont été enregistrés aux résidences du personnel des Nations Unies, tandis que la criminalité de rue ciblant le personnel des Nations Unies comprenait un vol à main armée, cinq vols à main non armée, deux vols simples et quatre agressions. Sept membres du personnel des Nations Unies sont morts au cours de la période considérée, l'un dans un accident de la circulation et six par causes naturelles.

69. En ce qui concerne les installations, les biens et les opérations des Nations Unies, 23 incidents ont été enregistrés, dont quatre cambriolages, un vol, deux tentatives de vol, sept incendies mineurs, quatre manifestations pacifiques d'acteurs locaux, quatre incidents liés à des intrusions et un cas de dégâts causés par la pluie.

V. Évolution de la présence des Nations Unies au Libéria

70. Compte tenu des changements qui interviendront dans les activités de l'ONU au Libéria, la MINUL et le Gouvernement libérien collaborent étroitement pour élaborer des messages clairs visant à apaiser les inquiétudes de la population au sujet du départ de la Mission. Ces messages soulignent le fait que les services de sécurité libériens ont considérablement accru leur capacité de maintien de la paix, comme l'a démontré leur efficacité pendant les 11 mois qui se sont écoulés depuis la fin de la transition en matière de sécurité. Les messages soulignent aussi que l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires maintiendront leur présence au Libéria après la fermeture de l'opération de maintien de la paix. Des campagnes d'information menées dans tout le pays, y compris par la radio de la MINUL, ont utilisé diverses approches auprès des acteurs locaux et des communicateurs traditionnels.

71. En mars, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont créé une équipe spéciale de transition conjointe. Les objectifs de cette équipe spéciale sont doubles : premièrement, appuyer la transition politique au Libéria, notamment le transfert du pouvoir politique et administratif à un nouveau gouvernement en janvier 2018; deuxièmement, appuyer l'évolution de la présence des Nations Unies, en vue d'assurer la poursuite des priorités en matière de consolidation de la paix actuellement appuyées par la MINUL. Ces efforts sont étroitement liés à ceux de la Commission de la gouvernance, comme indiqué au paragraphe 9 ci-dessus. Par ailleurs, dans ma lettre datée du 4 avril 2017 (S/2017/282), j'ai transmis au Conseil de sécurité le plan de consolidation de la paix que celui-ci avait demandé dans sa résolution 2333 (2016), qui a été élaboré conjointement par le Gouvernement libérien et l'ONU, en consultation avec les partenaires bilatéraux et régionaux et d'autres partenaires, y compris la Banque mondiale et l'Union européenne, et qui offre un cadre pour pérenniser la paix dans le contexte de la transition en cours au Libéria. Le Gouvernement a engagé un processus d'élaboration de son plan de mise en œuvre.

72. Un recensement des capacités effectué en mai par l'équipe de pays des Nations Unies, qui a indiqué dans le détail les conditions requises pour une stratégie de pérennisation de la paix au Libéria, a déterminé les lacunes considérables en matière de ressources financières et matérielles, sans compter de capacités humaines et logistiques, auxquelles l'équipe de pays devra faire face après le retrait de la MINUL. Conformément à la résolution 2333 (2016), la MINUL a collaboré étroitement avec l'équipe de pays afin de définir des stratégies pour remédier aux lacunes de cette dernière en matière de capacités, notamment pour accélérer les préparatifs en vue du retrait progressif et de la liquidation de la Mission. À cet égard, des biens de la MINUL qui auront été identifiés seront comptabilisés en pertes et transférés en conformité avec les règles et règlements financiers, afin d'appuyer les opérations des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En outre, comme l'a recommandé mon prédécesseur dans son rapport spécial du 15 novembre 2016 (S/2016/968), l'équipe de pays et le Gouvernement appuient la mise en œuvre des tâches confiées à la MINUL, avec des fonds provenant du budget de la Mission. Les domaines d'intervention sont notamment les activités de police de proximité; la gestion intégrée, la sécurité et la stabilisation des frontières; le règlement des litiges électoraux; la lutte contre l'impunité pour les auteurs d'actes de violence sexuelle ou sexiste.

73. La MINUL a également collaboré étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel pour lancer le processus de transfert d'activités pertinentes, y compris celles liées à l'appui à l'Union du fleuve Mano. En outre, elle a engagé des discussions avec le Haut-Commissariat des Nations

Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur la création d'un bureau autonome du Haut-Commissariat dans le cadre de l'équipe de pays des Nations Unies après le retrait de la MINUL. En ce qui concerne la radio de la MINUL, toute une gamme d'options possibles sont envisagées pour faciliter son transfert durable à une entité indépendante après le départ de la Mission, conformément à la résolution 2333 (2016), notamment son éventuelle conversion en une station de radio régionale sous les auspices de la CEDEAO, une proposition appuyée par la Présidente du Libéria.

74. Des efforts sont également en cours pour améliorer la collaboration avec les partenaires régionaux. En avril, mon Représentant spécial s'est rendu à Abuja pour tenir des consultations avec la CEDEAO et les fonctionnaires nigérians sur toute une série de questions, y compris les mesures à prendre conjointement pour prévenir les conflits pendant la période électorale et la période de transition démocratique, et celles à prendre par des partenaires régionaux après le retrait de l'opération de maintien de la paix. Les interventions possibles à l'examen pourraient être arrêtées sur une base bilatérale avec les autorités libériennes.

VI. Observations

75. La tenue d'élections présidentielles et législatives crédibles en octobre 2017 et la passation pacifique du pouvoir en janvier 2018 sont deux étapes capitales qui consolideront la transformation au Libéria visant à instaurer durablement la paix et l'ordre démocratique. Depuis la fin de la guerre civile en 2003, les Libériens ont joué un rôle essentiel dans toutes les étapes de l'évolution positive du pays, et je tiens à rendre hommage à leurs efforts. Toutefois, pour pérenniser la paix durement acquise, il faut que le peuple et le Gouvernement libériens restent déterminés à la promouvoir tout au long du processus électoral et après les élections.

76. Je salue la volonté affichée par toutes les parties prenantes de faire en sorte que se tiennent des élections libres, régulières et transparentes en octobre et que tout différend soit réglé par des moyens pacifiques par l'intermédiaire de mécanismes établis conformément à la loi. J'exhorte tous les Libériens à participer activement au processus électoral de manière constructive. Je salue tout particulièrement les engagements pris par les dirigeants des partis politiques de contribuer à la tenue d'élections pacifiques et d'accepter les résultats. Je me félicite de l'issue du sommet de la CEDEAO qui s'est tenu le 4 juin, notamment la déclaration du fleuve Farmington que 20 des 22 partis politiques enregistrés au Libéria ont signée, en présence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEDEAO, dans laquelle ils se sont engagés à ce que les élections du mois d'octobre se déroulent sans violence et à ce que la transition vers un nouveau gouvernement soit pacifique. En outre, compte tenu de l'importance d'une presse libre et professionnelle dans toute société démocratique, je me félicite également que des responsables des médias aient pris l'engagement d'assurer une couverture professionnelle et sans exclusive du processus électoral.

77. Le Libéria a fait un choix historique en élisant démocratiquement la première femme présidente à la tête du pays, et le rôle que jouent les Libériennes dans le rétablissement de la paix grâce à une action menée au niveau local a été largement démontré. Compte tenu de l'importance du rôle prépondérant des femmes dans le maintien de la paix, je demande à tous les acteurs politiques de prendre les décisions qui s'imposent afin de surmonter les obstacles juridiques, structurels, culturels et autres à la participation politique des femmes. L'avenir du Libéria exige également qu'une nouvelle génération de dirigeants politiques voie le jour. Je tiens à souligner

à cet égard qu'il importe de faire participer les jeunes, qui représentent la majorité de la population, au processus démocratique.

78. La Commission électorale nationale a démontré son professionnalisme et son impartialité lors de nombreux processus électoraux et elle a su tirer des leçons de chacun et les appliquer. Je tiens à souligner qu'il faut poursuivre les efforts visant à assurer la transparence et l'égalité des chances, qui sont indispensables pour que le public continue d'avoir confiance dans la crédibilité du processus électoral. À cet égard, je me félicite de l'engagement constant de la Commission auprès des partis politiques, par l'intermédiaire du Comité consultatif interpartis, et je souligne l'importance de ce mécanisme pour le dialogue et le règlement des questions litigieuses. Je note également le rôle important joué par le nouveau Bureau du Médiateur, dont les travaux devraient commencer sans plus tarder. Même si je suis conscient que la marge de manœuvre budgétaire est limitée, je demande instamment au Parlement de donner la priorité à ce chapitre du budget national et au Gouvernement de débloquer rapidement les fonds pour la Commission électorale nationale.

79. Juste après les élections, une transition importante aura lieu puisqu'en janvier 2018, la Présidente Johnson Sirleaf transmettra le pouvoir à un successeur élu démocratiquement, une étape sans précédent dans l'histoire moderne du Libéria. L'Organisation des Nations Unies, en coopération étroite avec l'Union africaine, la CEDEAO et d'autres partenaires, continuera de participer étroitement à cette transition historique et de l'appuyer. Je suis heureux de constater que les préparatifs visant à faciliter la préservation et le transfert des avoirs, des informations et de la documentation du gouvernement actuel au prochain sont déjà en cours. La réussite de ce processus sera d'une importance critique pour l'intégrité du processus démocratique et la stabilité du nouveau gouvernement. Je tiens également à féliciter le Gouvernement libérien pour son engagement sans réserve en faveur de l'élaboration d'un plan de consolidation de la paix, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, et nous demandons à tous les partenaires internationaux d'apporter un appui généreux à la mise en œuvre de ce plan.

80. Le peuple libérien sait depuis longtemps que pour pérenniser la paix durement acquise, il faut engager des réformes politiques, institutionnelles et d'autres changements visant à surmonter les inégalités sociales et structurelles qui sont à l'origine de ce long conflit. Si je reconnais qu'il y a eu des progrès en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne la décentralisation des services publics, il est préoccupant que de longs retards continuent de saper les efforts qui sont faits pour accélérer les réformes structurelles profondes qui sont indispensables. À cet égard, je demande à tous les parlementaires d'accorder la priorité à l'adoption de textes de loi qui auraient un effet positif sur la vie et les moyens de subsistance de leurs électeurs, en particulier les projets de loi relatifs aux droits fonciers, à l'administration locale et à la violence domestique et de s'intéresser également au projet d'amendement de la Constitution proposé par le Gouvernement.

81. Pour que la pérennisation de la paix au Libéria soit possible, il faudra également donner un véritable élan au processus fondamental de réconciliation nationale, ce qui n'a pas été fait de manière adéquate depuis la publication du rapport de la Commission vérité et réconciliation, en 2009. Le peuple et le Gouvernement libériens doivent faire preuve de courage et appliquer ces recommandations importantes, notamment celles visant à lutter contre la persistance de l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits commises durant la guerre civile et à faire en sorte qu'ils soient tenus responsables de leurs actes sur le plan pénal. La priorité doit être accordée à la justice réparatrice, à la vérité et à la réconciliation.

82. Il est préoccupant que les efforts faits pour éradiquer le fléau de la corruption aient été inefficaces, ce qui a alimenté un cynisme dangereux qui sape la confiance et la réconciliation. Il est essentiel que tous les acteurs chargés de poursuivre et de juger les auteurs d'actes de corruption, en particulier celles impliquant des personnalités, démontrent par des mesures concrètes que la pratique des pots-de-vin, le détournement de fonds publics, les malversations et les autres actes de corruption ne resteront pas impunis.

83. Je trouve encourageants les résultats des services de sécurité libériens qui ont démontré de manière proactive leur capacité à maintenir la stabilité et à protéger la population de manière indépendante depuis que la MINUL a fini de transférer ses attributions en matière de sécurité en juin 2016. Les efforts menés actuellement afin de mettre en place un plan de sécurisation des élections solide et bien coordonné permettant de réagir efficacement en cas de troubles à l'ordre public sont louables et doivent être intensifiés. Je me félicite que la Police nationale libérienne mette davantage l'accent sur l'efficacité d'une police de proximité et de la maîtrise des foules tout au long des élections, efforts qui devraient être intensifiés. En outre, les capacités de la police devraient être renforcées dans les domaines stratégique et tactique, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la structure de gestion et les capacités de commandement et de contrôle. Le renforcement de la confiance du public, qui est un aspect essentiel du maintien de l'ordre, exige que des mécanismes efficaces soient en place pour faire face à tout acte d'indiscipline de la part du personnel de sécurité chargé de protéger la population. Afin de veiller à la crédibilité de l'état de droit, il faut également accorder une grande attention à l'appareil judiciaire et au système pénitentiaire, notamment en s'employant à remédier à la persistance d'un taux élevé de détention avant jugement. Je demande à l'appareil judiciaire et à tous ceux qui s'occupent de l'administration de la justice de faire en sorte que la justice soit administrée efficacement, équitablement et rapidement.

84. Je suis préoccupé par la situation des droits de l'homme au Libéria, en particulier par l'impunité dont continuent de jouir les auteurs d'actes de violence sexuelle et sexiste et de pratiques traditionnelles néfastes. Je me félicite donc du lancement récent d'un numéro d'urgence permettant de signaler des actes de violence à l'encontre d'enfants, et je demande au Gouvernement de fournir les ressources nécessaires pour assurer sa viabilité. Je salue également la ligne directe mise en place par la Police nationale libérienne pour le signalement des cas de violence sexuelle et sexiste. Il est essentiel que ces outils contribuent à ce que les auteurs de ces actes soient effectivement poursuivis.

85. Pendant le retrait de la MINUL et compte tenu de la clôture imminente de l'ONUCI, le 30 juin 2017, il est encore plus essentiel que les autorités libériennes et ivoiriennes travaillent en étroite coordination en vue d'assurer la stabilité le long de leur frontière commune et de favoriser la mise en place des conditions propices au retour des réfugiés ivoiriens qui se trouvent encore au Libéria. Il existe des mécanismes de coopération importants dans le cadre de l'Union du fleuve Mano. Je demande à tous les États Membres de manifester leur adhésion et leur engagement en appuyant la mise en œuvre de la sécurité transfrontalière conjointe et les unités de renforcement de la confiance.

86. Parallèlement à cette période importante sur le plan politique au Libéria, l'engagement de l'ONU dans le pays connaît une transformation majeure, puisque la MINUL entre dans la dernière phase de son déploiement. L'opération de maintien de la paix a assuré une présence constante et solide dans le pays pendant plus de 13 ans, mais elle n'a jamais été le seul partenaire sur lequel Libéria pouvait s'appuyer. Je me félicite donc des discussions en cours visant à réaffirmer les appuis

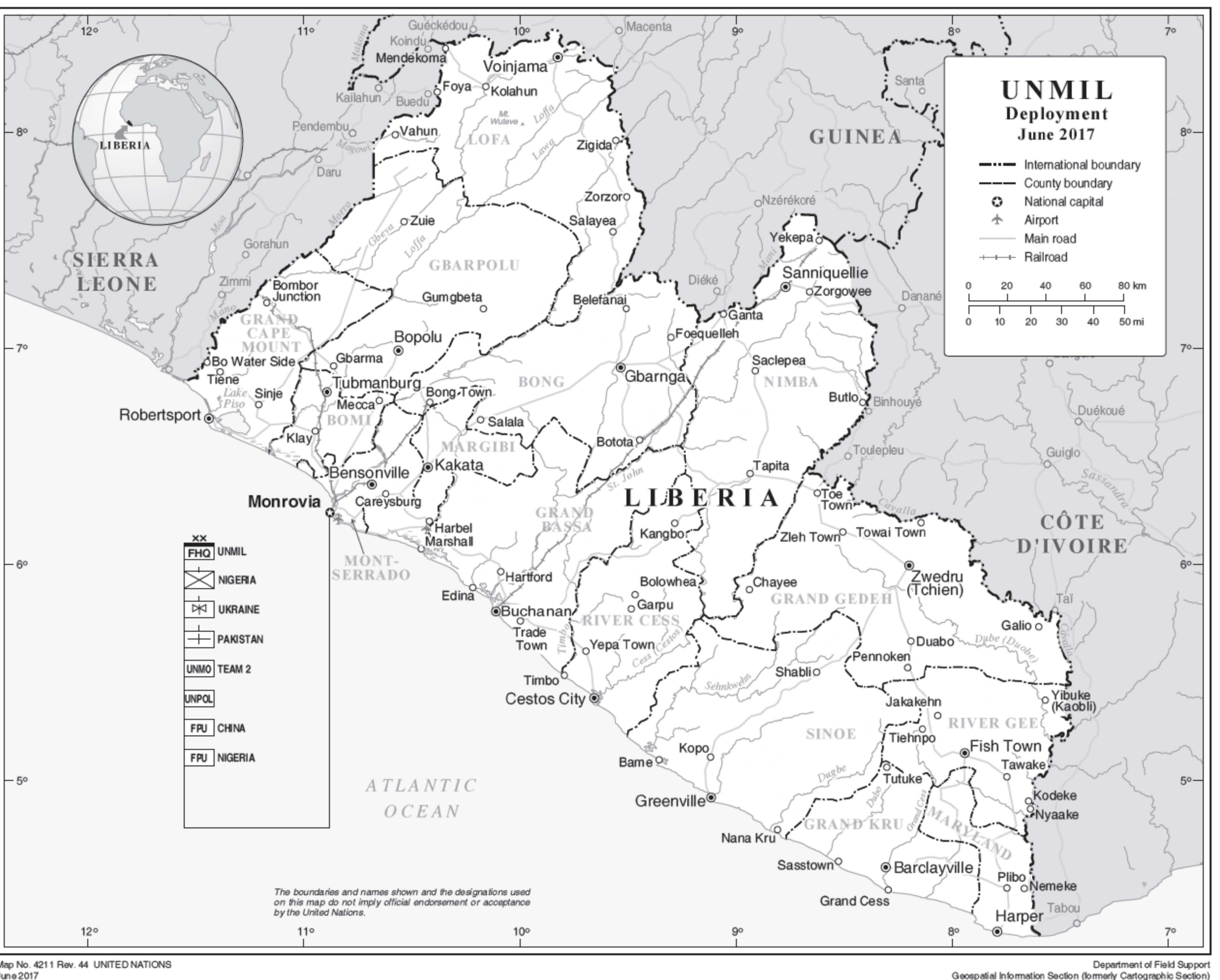
régionaux, bilatéraux, multilatéraux et les autres formes de soutien au Libéria au cours des derniers mois du déploiement de la MINUL et au-delà. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'accompagner le Libéria après le retrait de la MINUL, mais j'invite les donateurs à soutenir généreusement les efforts visant à combler les lacunes relevées, notamment la création d'un bureau autonome du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

87. Je tiens à remercier mon Représentant spécial pour le Libéria, Farid Zarif, du rôle prépondérant qu'il n'a cessé de jouer et de l'excellent travail qu'il a accompli. Je suis également très reconnaissant à l'ensemble des membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies, aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, à l'Union africaine, à la CEDEAO, à l'Union du fleuve Mano et aux organisations régionales, aux partenaires multilatéraux et bilatéraux, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour leur précieuse contribution au rétablissement de la paix au Libéria.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et de police au 1er juin 2017

	Composante militaire					
Pays	*Observateurs militaires*	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	*Total*	*Unités de police constituées*	*Policiers*
Allemagne	0	0	0	0		2
Bangladesh	0	0	0	0		2
Bénin	1	0	0	1		0
Bhoutan	0	0	0	0		1
Chine	0	1	0	1	140	1
Égypte	2	0	0	2		0
États-Unis d'Amérique	0	2	0	2		0
Fédération de Russie	1	0	0	1		0
Finlande	0	0	0	0		3
Gambie	1	0	0	1		4
Ghana	1	1	0	2		4
Inde	0	0	0	0		1
Kenya	0	0	0	0		1
Népal	1	0	0	1		4
Nigéria	3	4	230	237	120	2
Norvège	0	0	0	0		4
Ouganda	0	0	0	0		0
Pakistan	1	3	69	73		0
Pologne	0	0	0	0		1
République de Corée	0	0	0	0		5
Roumanie	0	0	0	0		1
Sénégal	0	1	0	1		0
Serbie	1	0	0	1		0
Suède	0	0	0	0		4
Togo	0	1	0	1		0
Turquie	0	0	0	0		1
Ukraine	1	2	105	108		3
Zambie	1	0	0	1		3
Total	**14**	**15**	**404**	**433**	**360**	**47**


UNMIL
Deployment
June 2017
International boundary
County boundary
National capital
Airport
Main road
Railroad
0 20 40 60 80 km
0 10 20 30 40 50 mi
GUINEA
CÔTE D'IVOIRE
SIERRA LEONE
LIBERIA
ATLANTIC OCEAN
LOFA
GBARPOLU
BONG
NIMBA
GRAND GEDEH
RIVER GEE
MARYLAND
GRAND KRU
SINOE
RIVER CESS
GRAND BASSA
MARGIBI
MONT-SERRADO
BOMI
GRAND CAPE MOUNT
Monrovia
Voinjama
Kolahun
Foya
Vahun
Mendekoma
Zorzor
Salayea
Zigida
Belefanai
Gbarnga
Botota
Foequelleh
Ganta
Saclepea
Sanniquellie
Zorgowee
Yekepa
Butlo
Tapita
Toe Town
Zleh Town
Towai Town
Zwedru (Tchien)
Duabo
Galio
Pennoken
Jakakehn
Tiehnpo
Fish Town
Tawake
Yibuke (Kaobli)
Kodeke
Nyaake
Plibo
Nemeke
Harper
Barclayville
Tutuke
Grand Cess
Sasstown
Nana Kru
Shabli
Chayee
Kangbo
Bolowhea
Garpu
Yepa Town
Cestos City
Timbo
Trade Town
Buchanan
Hartford
Edina
Harbel
Marshall
Kakata
Salala
Bong Town
Careysburg
Bensonville
Tubmanburg
Mecca
Gbarma
Bopolu
Gumgbeta
Zuie
Bombor Junction
Bo Water Side
Tiene
Sinje
Klay
Robertsport
Kopo
Bame
Greenville
Guéckédou
Koindu
Buedu
Kailahun
Pendembu
Daru
Gorahun
Zimmi
Macenta
Nzérékoré
Diéké
Danané
Binhouyé
Toulepleu
Duékoué
Guiglo
Taï
Tabou
Santa
FHQ UNMIL
NIGERIA
UKRAINE
PAKISTAN
UNMO TEAM 2
UNPOL
FPU CHINA
FPU NIGERIA
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4211 Rev. 44 UNITED NATIONS
June 2017
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)